#### FICHE PRATIQUE N°2

# JE MODIFIE L'ASPECT EXTERIEUR DE MA CONSTRUCION

## **VOTRE PROJET EST SOUMIS A AUTORISATION SI:**

- \*Vous envisagez une modification de l'aspect extérieur de votre habitation:
- \*Ravalement de façade,
- \*Réfection de toiture, fenêtres ou volets,
- \*Changement d'un garde corps,
- \*Création d'une terrasse,

Etc...

#### **PIECES A FOURNIR:**

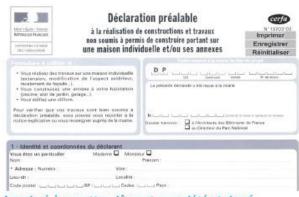
- □ Formulaire CERFA
- □ DP1– Plan de situation
- □ DP2- Plan de masse
- □ DP5– Notice explicative
- □ DP6– Document graphique
- □ DP7 et DP8– Photographies



Mairie de Saint Denis de Cabanne 78 rue des écoles– 42750 SAINT DENIS DE CABANNE

Tél: 04 77 60 08 21– Fax: 04 77 60 18 80 mairie@saintdenisdecabanne.fr

#### Formulaire Cerfa



Imprimé à remettre dûment complété et signé

Le formulaire Cerfa comprend:

>Les informations concernant l'identité du déclarant, l'adresse du terrain et une courte description du projet.

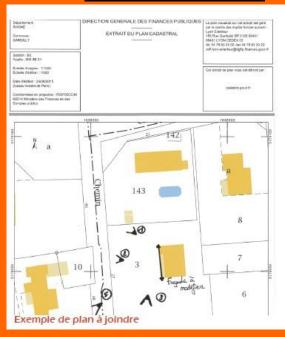
>La déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.

A savoir : un projet de piscine est soumis au versement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Attention : sur le formulaire fiscal, veillez à ne pas oublier d'indiquer la date, le nom et la signature du demandeur.

Le formulaire Cerfa est téléchargeable sur internet, notamment sur le site de la commune.

#### DP2 Plan de masse



Vous pouvez imprimer le plan de masse via le site internet www.cadastre.gouv.fr

Vous devez indiquer sur le plan son échelle et l'orientation.

Choisissez une échelle permettant de représenter le projet dans le terrain (si possible plan au 1/250° et/ou au 1/500°).

Le plan de masse présente la totalité de la construction concernée par le projet. Il indique les façades, toitures qui font l'objet de la modification.

Le plan de masse doit faire apparaître :

- > les constructions existantes sur le terrain
- > les façades et/ou toitures concernées par le projet.

### DP1 Plan de situation



Le plan de situation permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme qui s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Vous devez indiquez sur le plan son échelle et l'orientation, c'est-à-dire la direction du Nord.

Vous devez:

> mettre en évidence votre terrain sur le plan (entourez ou pastillez),

>indiquer l'adresse du terrain

>indiquer l'angle de prise de vue à partir duquel les photos jointes (pièces DP6,DP7 et DP8) ont été prises.

Vous pouvez imprimer le plan sur www.cadastre.gouv.fr ou www.geoportail.gouv.fr

#### DP5 Une notice explicative et descriptive du projet

Exemple: margelles couleurs pierre, liner couleur sable ...

## DP6 Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement



Exemple de photos à joindre

Ce document permet d'apprécier la situation du projet par rapport aux constructions avoisinantes et au paysage.

Le photomontage est la solution la plus simple pour un non professionnel. A partir d'une photographie montrant le site existant et d'une image de synthèse ou d'un croquis du projet dans son environnement.

Vous devez faire apparaître l'état actuel ainsi que les modifications projetés.

#### DP7 & DP8 des photographies

DP 7



DP 8

Exemple de photos

DP7 permet de situer le terrain dans l'environnement proche.

DP8 permet de situer le terrain dans le paysage loin-



## NOTES POUR MON PROJET

Mairie de Saint Denis de Cabanne
78 rue des écoles 42750 Saint Denis de Cabanne
Tel: 04 77 60 08 21 Fax: 04 77 60 18 80
mairie@saintdenisdecabanne.fr